

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau
Francs 13 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Rapport du chancelier de l'Echiquier sur les revenus de l'Angleterre — Nouveaux détails sur le débordement de la Seine. — Nouvelles d'Espagne. — Chambre Belge. — Nouveau projet d'embranchement du chemin de fer. — Rivage de la Meuse. — Feuilleton. Courses de chevaux à Paris. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 mai. — La princesse Victoire, héritière présomptive de la couronne d'Angleterre, née en 1819, sera déclarée majeure le 24 de ce mois.
— Dans la séance d'hier, à la chambre des communes, M. Spring-Rice, chancelier de l'échiquier, a demandé que la chambre s'occupât du budget des voies et moyens. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, il a évalué les revenus de l'année actuelle à 46,980,000 liv. sterl., les dépenses à 45,205,807 liv., laissant ainsi un excédant de 1,774,194 liv. sterl. Cet excédant sera cependant diminué jusqu'à 662,330 liv., par suite des charges de l'emprunt des indés occidentales. M. Spring-Rice a proposé ensuite de faire des réductions dans certains impôts pour une somme de 350,000 liv. Parmi ces impôts, on trouve celui sur le papier, qui sera diminué d'une moitié, ou de 125,000 liv.; celui sur le timbre des journaux, qui sera réduit à un penny par feuille, ou de 150,000 liv.; celui sur les droits de postes pour le service avec l'étranger, etc. La discussion a été ouverte ensuite sur ce budget et les propositions du ministre. (Times.)

FRANCE.

INONDATIONS.

Paris, le 9 avril. — Ainsi que nous l'avons dit, les eaux de la Seine, déjà fort grossies dans la journée du 6 mai, ont crû d'une manière extraordinaire dans la nuit du 6 au 7. La nuit dernière, la crue a encore continué. Au Pont-Royal, les eaux s'élevaient ce matin à une hauteur de plus de six mètres au-dessus de leur niveau ordinaire. Au Pont-Neuf, l'eau coule à pleines arches, et les bateaux des bains élèvent leur toiture au-dessus du niveau des quais. Le public se pressait pour contempler ce courant d'eau bourbeux qui entraînait de fortes parties de bois et inondait presque tous les ports et les chantiers en rivière. De grandes précautions ont été prises dans la journée contre les chances d'une crue subite pendant la nuit. Ce soir, à minuit, l'eau montait encore. On espère que la Seine ne dépassera pas les limites d'une de ses plus grandes croissances, celle de 1792. Quelques centimètres encore, et ces limites seront atteintes.
On annonce de très-grands désastres; on assure qu'un seul marchand de bois, a perdu 400,000 frs. depuis trois jours.
— On lit dans le Journal de la Côte d'Or du 6 mai:
« Les journées des 3 et 4 mai ont été fatales à Dijon et à ses environs. Avant-hier, une neige abondante, fouettée par un vent impétueux, est tombée

sans discontinuer depuis le matin jusqu'au soir. Une grande quantité d'arbres, ne pouvant résister au poids qui courbait leurs branches, ont été brisés. La promenade des Petits- Arbres et celle de la porte Guillaume surtout ont été fortement endommagées; tout le sol était couvert de branchages. Nous avons vu aussi plusieurs jardins où le dégât a été considérable.
Des voyageurs venant de Sombornan, de Val Suzon et de Dôle nous ont affirmé que sur ces différentes routes la neige s'élevait à une hauteur de trois à quatre pieds: aussi toutes les voitures ont-elles été obligées de s'arrêter ou de prendre un grand nombre de chevaux pour passer outre.
Après un pareil ouragan, on devait s'attendre à voir grossir l'Ouche et Suzon. Hier en effet, dès le matin, la crue des eaux de ces rivières arriva subitement, et en peu d'instans le faubourg d'Ouche et les fossés des remparts furent inondés. Le canal dont on avait laissé les écluses fermées à dessein, pour éviter les dégâts que la violence des eaux aurait pu occasionner sur la ligne inférieure, déborda aussi, et le port se trouva submergé, ainsi que les jardins qui l'entourent. L'île, le moulin près de l'hôpital, et les bains ont beaucoup souffert; mais nous ne connaissons pas encore l'étendue du dommage, sur lequel on n'aura de renseignements précis qu'après l'écoulement des eaux, qui heureusement ont baissé de plus de deux pieds aujourd'hui.
Nous savons encore, mais d'après des on-dit, que le Tille et la Norge sont débordés, et que plusieurs villages sont inondés. »

— On lit dans le Journal de Troyes, le 7 mai:
« Hier matin, la diligence venant de Dijon à Paris est restée neuf heures stationnaire à 2 lieues de cette première ville à cause de la grande quantité de neige tombée dans la journée du mercredi.
« Les pluies abondantes tombées depuis plusieurs jours ont élevé le niveau de la Seine à une hauteur qu'elle n'avait jamais atteinte depuis quarante ans. L'inondation est effrayante: le courant passe au-dessus de la vanne dite des Floteurs, et les travaux exécutés cet hiver au déversoir de Saint-Julien ont été détruits par les eaux.
— Le Journal du Cher parle de grands désastres arrivés dans les environs de Saint-Amand, à la suite d'une crue extraordinaire de rivière.
— Les premiers jours du plus joli mois de l'année ont été chez nous une recrudescence de l'hiver: nous avons eu depuis dimanche une alternative de neige et de pluie glaciale et continue. Enfin, pour compléter, le 4, les eaux de la Meurthe ont débordé d'une manière effrayante et dont on n'avait pas été témoin depuis des années. Cette irruption aussi soudaine qu'imprévue n'a pu manquer d'oc-

casionner de grands malheurs: Déjà on en signale quelques-uns. (Journal de la Meurthe.)

— Aujourd'hui, à la chambre des députés, M. le ministre du commerce a présenté deux projets de loi relatifs à l'établissement d'un chemin de fer de Cette à Montpellier et de Paris à Versailles.

— On écrit de Marseille: « Un orage extraordinaire pour la saison est venu fondre sur notre ville. La foudre a frappé différents quartiers. Le consul anglais assis dans un canapé était occupé à lire son journal, la foudre a brûlé cette feuille dans sa main sans lui causer la plus légère blessure. Le canapé a été brûlé en une place assez grande. Une grêle fort épaisse est tombée pendant l'orage. La campagne a peu souffert de cet ouragan.
— D'après le Bon Sens, la police aurait saisi sur l'évêque de Léon trois millions et demi de francs, qu'il portait à don Carlos. Le Journal de la Guienne déclare que cette nouvelle est une fable, et que le prélat n'avait sur lui que l'argent nécessaire pour son voyage. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le Journal de Paris:

« Les carlistes ont évacué la Cerdagne.
« Gurrea est arrivé à Marcinet deux heures seulement après le départ des carlistes, qui ont été obligés d'abandonner une partie de leur butin, après avoir brûlé une vingtaine de maisons.
« Le 4, le même général a atteint les carlistes à Alas, leur a tué quelques hommes et a délivré 108 prisonniers.
« Sa brigade se repose à Sen-d'Urgel. Le colonel Sébastien poursuit l'ennemi dans la direction de Fournol.
« Le 25 avril, Eguia, à la tête de 14 bataillons, a attaqué le général Espeleta en avant de Balmaseda.
« Espeleta, qui n'avait que huit bataillons, a résisté jusqu'à la nuit sans qu'on pût lui enlever ses positions.
« Il a été attaqué de nouveau le lendemain, sans plus de succès. Il a reçu dans le combat une légère blessure.
« Eguia a essuyé une perte considérable, le 30 avril, il était à Llodio.
« Cordova a quitté Vittoria le 27, se dirigeant sur Orduna et Balmaseda avec 12,000 hommes.
« Il a été rejoint à Losa par Espeleta. »

— La première colonne portugaise est arrivée à Vittoria, où elle a été reçue avec les témoignages de la plus vive allégresse.
— A Madrid, dans la chambre des députés on a interrogé les ministres pour savoir s'il était vrai qu'une division française fut sur le point de passer

les journaux des départemens et de l'étranger répètent la grande nouvelle. L'univers apprend que M. Casimir Bonjour est Meusien, et qu'il a chanté une petite chanson aux vendanges de Bourgogne. Ce sont de ces bonnes aubaines qui n'arriveront jamais à un Parisien. Le banquet des Parisiens n'aura jamais lieu: il y aurait trop de monde: tout le monde est de Paris; c'est comme la Légion-d'Honneur, ce n'est plus une distinction.

— Etre Picard, Normand, Breton, à la bonne heure! Le banquet breton a lieu régulièrement au Vauxhall d'Hiver ou au Veau-qui-Tête. Je connais un homme de lettres né dans le Dauphiné, qui ne manque jamais le banquet breton. Il y porte des toasts; il y récite des vers. Lui demande-t-on s'il est Breton; il répond qu'il est Breton de cœur, Breton d'adoption. Il est aussi Picard, Normand, Provençal, de cœur et d'adoption. C'est un homme d'esprit, qui sait ce qu'on gagne à être né en province, et qu'un littérateur, un poète; doit être de tous les départemens, excepté du département de la Seine.

Paris est une ville ingrate qui regorge de gloire, et qui oublie ses enfans, tandis qu'il y a telle ville de province qui donne un feu d'artifice quand M. Brazier est dans ses murs. C'est que ce bon et joyeux M. Brazier n'est pas de Paris. Il n'est pas si bête! Je connais un premier prix de violon du Conservatoire, aimable et candide jeune homme, un peu gamin, qui aura du talent un jour, lequel est coulé en bronze dans sa ville natale, et orne la bibliothèque publique d'un chef-lieu de département. Je ne parle pas d'une autre et immense avantage, celui de pouvoir ajouter à son nom une dénomination de ville ou de bourgade qui donne tout de suite une tournure au nom le plus roturier et le plus bourgeois. M. Barginet (de Grenoble), M. Guitbert (de Pixerécourt), M. Cousin (d'Avalon), cela résonne! Il est encore, par le temps qui court, une très lucratif spécialité, c'est d'être de Genève. Demandez plutôt à M. Rossi!

Et la députation! j'oubliais la députation, ce grand but de toutes nos ambitions politiques et même littéraires! Pa-

tugais, Tyroliens, Finlandais, dinent ensemble sans se comprendre; c'est ce qu'il appelle la fusion des peuples. M. J.... (de Paris) a un talent tout particulier pour découvrir un étranger dans la capitale. Il flairé d'une lieue un Dalmate ou un Esclavon. Il n'entre jamais dans un salon sans traîner après lui un Kamschadale, un Groëlandais ou quelque bipède de ce genre, qu'il promène avec orgueil au milieu de nos notabilités politiques, littéraires et artistiques. M. Jomard a eu toutes les peines du monde à soustraire ses Egyptiens à ses mains rapaces et envahissantes; et cet énorme Effendi chef de la mission égyptienne, dont nous avons tous admiré le noble port et la taille gigantesque, n'a dû qu'à sa force prodigieuse d'échapper aux étreintes de M. J.... (de Paris). Cet estimable philanthrope possède le plus joli assortiment d'étrangers qui se puisse voir; il ne manque que des Brésiliens, à cause du personnage ci-dessus décrit, lequel entient le monopole. A l'heure qu'il est, M. J.... (de Paris) fait connaissance avec l'ambassadeur de S. H., et nous le verrons un de ces jours à l'Opéra, passant sa tête sous la pelisse de Reschid-Bey.

Il est encore une excellente spécialité, c'est de n'être pas né à Paris. C'est une duperie d'être de Paris. J'en veux à moi-même de m'avoir fait naître rue Neuve-des-Mathurins. Comme je veux faire un artiste de mon premier enfant, j'emmenai ma femme à Dieppe ou à Cambrai dans le huitième mois de sa grossesse. Mon fils aura l'avantage d'être né dans une ville de province, qui s'intéressera à ses succès, qui les couvrera, qui les regardera comme siens, et qui lui frappera une médaille d'or, s'il obtient un prix au grand concours ou un accessit à l'Institut. M. Hippolythe Bis est un grand homme à Valenciennes.

N'avez-vous pas remarqué le bel effet que produit dans les journaux une annonce de ce genre: « Aujourd'hui a eu lieu aux Vendanges de Bourgogne, le banquet des Meusiens. M. Casimir Bonjour a chanté une petite chanson... » Vous voyez tout de suite l'avantage qu'il y a à appartenir au département de la Meuse. Le lendemain et jours suivans, tous

REMINISCENCE D'UNE VIE LITTÉRAIRE.

LES SPÉCIALITÉS.

Il n'y a rien de tel que les spécialités. Je connais un littérateur très répandu (homme d'esprit de reste et fort instruit) qui a choisi une spécialité peu commune; il a jeté son dévolu sur le Brésil et les Brésiliens. Le Brésil lui appartient; c'est sa conquête. Il n'arrive pas à Paris, un Brésilien de distinction qui ne se rende chez lui de prime-abord, car on sait maintenant au Brésil qu'il y a à Paris, telle rue, tel numéro, un Français dont l'occupation principale est de fraterniser avec le Brésil. Parait-il un ouvrage important sur le Brésil? C'est à lui que le libraire adressera le premier exemplaire. Y a-t-il à Paris un grand dîner de Brésiliens? la première invitation sera pour lui. Il occupera la place d'honneur et portera le premier toast: « A l'indépendance, et à la prospérité du Brésil! »
Don Pedro, dans le séjour qu'il fit dernièrement à Paris, s'empressa de le recevoir et lui conféra la décoration du Soleil. C'est une excellente spécialité que le Brésil: le personnage dont je parle en a tiré un parti extraordinaire; et s'il n'avait un fils qu'il constituerait son héritier, je serais tenté de lui succéder dans l'exploitation de cette ingénieuse industrie. Mais je suis bien sûr qu'il léguera à son fils sa bibliothèque et le Brésil. A défaut de cette dernière contrée, je choisirai peut-être le Chili; il doit y avoir quelque chose à faire avec le Chili et les Chiliens.

Vous connaissez tous M. J.... (de Paris)! Qui ne connaît pas M. J.... (de Paris)? Il possède une spécialité du même genre, et plus large encore. La spécialité de M. J.... (de Paris) consiste à cultiver, à fréquenter et à rapprocher entre eux les étrangers de toutes les parties du monde connu. Or, comme le moyen le plus simple et le plus commode de communication et de rapprochement, c'est de dîner ensemble, M. J.... (de Paris) organise habituellement par mois huit à dix banquets européens, encyclopédiques et philanthropiques, où une trentaine d'étrangers, Russes, Danois, Por-

la frontière. M. Mendizabal a dit qu'un officier supérieur français avait annoncé ce fait au gouverneur de Logrono qui l'avait transmis au gouverneur par un courrier. Cet officier serait donc M. Danilhe, dont on a annoncé le départ pour le camp de Cordova.

BELGIQUE.

Bruxelles, 10 mai. (Trois heures.) — Après la cote, point de changement, il y a beaucoup de primes à demain à 46 3/4 dont 1/4.

Aujourd'hui liquidation, les cours restent invariables à 46 5/8 beaucoup d'argent, 46 3/4 papier, on comprend que dans cette situation stagnante, les transactions soient très-restrictes. Les nouvelles sont aussi rares. La liquidation s'est faite avec assez de facilité, un spéculateur émérite se flatte de l'avoir pu aisément secondée en prenant des reports à très bon compte 1/16 et 1/2 courtage.

Anvers, (deux heures.) Ardoin 46 5/8 3/4 bourse nulle. **Amsterdam, 9 mai.** — Dette active 2 1/2 p. c. 57 1/2 1/4, 5 p. c. 102 1/4 3/4 1/2, syndicat 98 1/4 3/4 3/8, Société de Commerce 145 1/2 1/4 3/4 1/2, Espagnoles, Ardoin grosses pièces 45 1/2 47 46 3/4 7/8, pièces de 85 liv. 47 1/2 1/4, passive 14 1/2 15 14 9/16, nouvelle différée 23 1/2 1/4, brésiliens 87 1/4 1/4.

Paris, 9 mai. — Ardoin 46 (baisse 3/8). **Londres, 7 mai.** (Quatre heures.) — Consolidés 91 7/8; belges 101, 3/4; hollandais 2 1/2 pour cent 57 1/8, Espagnoles active 45 5/8, différée 22 1/2; portugais 5 pour cent 85 1/4.

Paris, 8 mai.

On a reçu de Madrid des nouvelles du 28 avril; elles n'apprennent rien sur la composition définitive du ministère. Des gens bien instruits, et qui fréquentent le général Alava, assurent cependant que les nominations de Rodil et Ferraira sont certaines.

D'après ces mêmes nouvelles, Mendizabal, en répondant à une interpellation de M. Morals, aurait dit qu'il n'y avait que deux jours que les adresses au discours du trône avaient été adoptées; et comme elles étaient honorables et satisfaisantes, il avait pris les ordres de la reine pour terminer l'organisation du ministère. « Bientôt, a dit le ministre, ce but sera rempli. »

Une lettre de Balmaceda du 22 avril porte ce qui suit : Le général Corlova a écrit au baron Antas que le gouvernement français était convenu d'intervenir directement, et que le prétendant en ayant eu connaissance avait expédié le général Morato pour qu'il ouvrit des négociations avec le général français, et que celui-ci (le général Harispe) avait répondu que, n'ayant pas d'autorisation de son gouvernement, il ne pouvait pas les admettre.

La chambre a voté hier les derniers articles de la loi sur les mines. Le seul qui ait donné lieu à quelque discussion, est l'article 7 relatif aux expropriations forcées pour établir des communications nécessaires à l'exploitation des mines. Plusieurs amendements ont été proposés par M. Pimez et de Theux, afin de donner aux propriétaires qui seraient dans le cas d'être expropriés, toutes les garanties possibles, que cette expropriation n'aurait réellement lieu que pour cause d'utilité générale et non dans l'intérêt exclusif de quelques particuliers. La chambre a adopté la rédaction proposée par le ministre, et qui porte que l'expropriation sera toujours précédée d'une enquête; que les dispositions de la loi du 17 avril 1835 sur les expropriations, pour cause d'utilité publique, continueront d'être observées, et que l'indemnité due au propriétaire sera fixée au double.

Les autres articles ont été adoptés sans modification importante, et le second vote a été renvoyé à vendredi.

Aujourd'hui la chambre s'occupera d'une loi relative à la délimitation de quelques communes, du projet de règlement proposé par M. Lejeune, sur le mode de procéder pour l'exécution de la loi sur les naturalisations.

Mme Adélaïde, sœur du roi des Français, est arrivée avant-hier à Bruxelles.

On a imprimé et distribué à la chambre des représentants, les avis motivés des chambres de commerce d'Anvers, Ostende et Bruges, sur le projet de loi au sujet de primes pour les constructions navales. Ces avis sont généralement défavorables, surtout celui de la chambre de commerce d'Ostende dont tous les

ris est inabordable, les plus grandes notabilités y échouent. Soyez de province, et la matière électorale devient pour vous facile et malléable. Demandez à M. Janin, s'il ne bénit pas le ciel tous les soirs d'être né à Saint-Etienne. Il sait déjà ce que rapporteront de voix les deux feuillets dans lesquels il a si gracieusement invité M. Paganini à jouer du violon pour les inondés de St. Etienne. M. Janin député! cela sera superbe! on ne le nommerait pas à Paris, cette ville de Bédouins!

Si j'étais artiste, destiné à faire mon chemin à Paris, je voudrais d'abord n'être pas de Paris; ensuite (si je pouvais souhaiter davantage), je voudrais n'être pas de France. Nous savons si M. Meyerbeer, qui se porte bien, est en Italie, aux bains de mer ou à Paris; nous ne savons pas si Boyeldieu, malade et en danger, est encore sur la route de Bordeaux ou dans nos murs!

C'est donc, pour un artiste qui veut réussir à Paris une très-heureuse spécialité que d'être Allemand ou Italien! Il est encore une autre spécialité très-avantageuse... c'est d'être millionnaire. Avec un million, un nom étranger et du talent, vous êtes infailliblement un homme de génie.

Les spécialités sont toujours sûres de faire leur chemin dans ce monde. Voyez les orientalistes! On crée pour eux des chaires au collège de France et à la bibliothèque du roi. Il n'y a que cinq ou six orientalistes à Paris; chacun a son fauteuil, sa chaire et ses cinq ou six auditeurs, qui plus tard auront aussi leur chaire, leur fauteuil et leurs cinq ou six auditeurs, lesquels, à leur tour, etc... Le respectable et savant M. Burnouf, avec sa bonne traduction de Tacite, ses longs travaux universitaires, frappe en vain depuis dix ans à la porte de l'Académie des inscriptions. Son fils, presque imberbe, Eugène Burnouf, a eu la sublime inspiration de se jeter sur le sanscrit. Il porte aujourd'hui l'habit vert, à la barbe de son père, qui s'en émeut, et en pleure de joie, le brave homme qu'il est! Seulement on dit que quelquefois, dans l'intimité, il appelle son fils : *Vieux blagueur.*

membres ont personnellement signé. La chambre de commerce d'Anvers a été partagée. On regarde généralement le projet comme favorisant les acquisitions de vaisseaux étrangers au détriment des constructions indigènes.

Nous croyons devoir donner avis aux amis des beaux arts, qu'une imprudence des plus grossières, vient d'être commise par un jeune peintre, dans l'église d'Alost, lequel étant autorisé à copier le beau tableau de Rubens représentant Saint Roch et les pestiférés, s'est permis de couvrir l'original de 22 lignes de craie horizontales et perpendiculaires; on sait que les couleurs se détachent facilement des tableaux anciens, et que la craie contenant parfois quelques petites pierres, peut laisser sur la toile des traces ineffaçables et porter ainsi préjudice irréparable à des tableaux renommés qui font l'ornement de nos églises et de nos musées.

LIÈGE, LE 11 MAI.

Nous apprenons que M. le gouverneur de la province a donné hier communication à la régence, d'un nouveau projet d'embranchement au chemin de fer. C'est, paraît-il, une société d'actionnaires qui propose de faire construire un *rail way* qui partirait de la *Bonne-Femme* pour rejoindre le chemin principal à Angleur ou bien au *Rivage en Pot*.

M. le gouverneur demande à l'administration locale un avis sur ce nouveau plan. Mais cette fois encore, si nous sommes bien informés, comme alors qu'il s'est agi de deux tracés par Angleur ou par Grivegnée, on n'accorde que fort peu de temps à la régence pour répondre aux questions posées par le gouvernement: il faut que la réponse de la régence parvienne samedi prochain au plus tard à Bruxelles, ou bien il sera, comme on dit, passé outre.

La régence a fait connaître à M. le gouverneur qu'elle apporterait toute l'activité possible dans l'examen de la question soumise à ses délibérations, mais cependant que cette fois encore, elle croit de voir consulter les industriels et les gens de l'art habitant de la commune, et que cet appel aux lumières de la population Liégeoise nécessitera une prolongation du délai accordé par le gouvernement.

Nous ignorons quelles sont les conditions proposées par la société concessionnaire, et quel serait, entre autres, le droit de péage auquel se trouveraient assujétis tous ceux qui devront recourir à l'embranchement pour rejoindre le chemin principal; mais outre cette augmentation de droit, qui pèserait sur toute l'industrie du quartier d'Outre-Meuse, celle-ci serait encore obligée de faire un détour considérable; puis n'y aurait-il point lieu à chargement et déchargement, quand on sera arrivé à la station des Guillemins? Sous ce seul point de vue, le projet en question peut encore donner lieu à de grandes objections.

Mais là ne se bornerait point le mal. Le quartier d'Outre-Meuse, qui forme à lui seul presque une seconde ville, demande à se trouver en contact immédiat avec le chemin de fer pour participer de sa vie, si l'on peut employer cette expression. Ce quartier demande à se trouver en rapport avec les cinq ou six cent mille voyageurs (1) que la route en fer nous amènera tous les ans; il demande qu'on ne lui enlève point les bénéfices résultant du séjour de ces voyageurs, ceux plus importants encore, qui

(1) Quatre cent mille voyageurs ont parcouru le chemin de fer de Malin's à Bruxelles, dans le cours d'une année.

Gloire aux spécialités! place aux spécialités! elles seules réussissent et prospèrent! Voyez le bibliophile Jacob, avec son vieux Paris, son vieux langage, ses lepreux, ses fous du roi! voyez M. Eugène Sue avec ses frégates, ses goëlettes, ses tribords, ses habords, ses mats d'artimon! voyez Frédéric-Lemaître, avec son *Robert-Macaire*! voyez M. Dupouchel avec sa science du costume! voyez M. Vilet s'élevant sur les ruines de nos monuments historiques jusqu'au secrétariat-général d'un ministère! De toutes les spécialités de nos jours, je ne connais que l'employé aux trognons de pommes des Foies-Dramatiques qui n'ait pas encore fait son chemin! Cela viendra, car il est impossible que de notre temps une spécialité reste en route, et surtout une aussi rare spécialité que celle-là! Au si je cherche tous les matins dans le *Moniteur* si l'employé aux trognons de pommes n'est pas promu à quelque ambassade ou à la direction des beaux-arts.

COURSES DE CHEVAUX A PARIS.

Voici quelques détails sur les courses qui ont eu lieu à Paris, il y a trois jours:

Pour le prix des dames, on n'avait inscrit que deux juments; mais on conçoit sans peine que leur réputation ait éloigné les autres concurrents. Les deux juments étaient la fameuse *Miss Annette* et la belle *Volante*, dont nous avons déjà fait connaître la race et le signalement. *Miss Annette* appartenait toujours à lord Seymour et *Volante*, à M. le comte de Cambis. *Annette* ayant 6 ans, portait 118 livres, et *Volante* n'en ayant que quatre, portait 110.

Selon l'habitude, tous les paris étaient pour *Miss Annette*. Le sort l'avait favorisée en lui donnant la corde. Mais cet avantage assez grand, pour un seul tour, elle ne l'a pas longtemps conservé; *Volante*, lancée à fond de train dès le départ, avait déjà pris la tête au premier tournant. *Annette*, vigoureusement poussée par Robinson, a fait les plus grands efforts pour regagner cette distance, mais ils ont été impuissants; *Volante* a atteint le but la première en 2

minutes 24 secondes, la tête haute, les flancs intacts, et prête à recommencer. *Miss Annette* a perdu de plus d'une longueur de cheval.

Ce résultat inattendu a été accueilli par les plus vifs applaudissements; *Miss Annette* avait déjà remporté tant de victoires qu'on se félicitait de voir une autre rivale avoir son tour. Chacun admirait d'ailleurs la belle conformation de *Volante*; et en effet, il est impossible de réunir plus de distinction et d'élégance dans la forme aux qualités solides qu'elle doit nécessairement posséder pour lutter avec avantage contre une jument telle que *Miss Annette*.

A la seconde épreuve, les chances avaient tourné en faveur de *Volante*; nous avons même vu un amateur assez hardi pour parier cinq contre un contre *Miss Annette*. L'événement n'a pas tardé à justifier cette confiance. A la seconde épreuve, quoique *Miss Annette* eût encore la corde, *Volante* la lui a enlevée encore au premier tournant pour ne plus la lui rendre, et quelques efforts que fissent Robinson et *Annette*, elle a gagné cette seconde épreuve aussi franchement que la première. En conséquence, le prix lui a été adjugé au bruit des applaudissements. Nous devons ajouter qu'elle a été fort habilement conduite par Pavis, que ses succès d'aujourd'hui placent au rang des meilleurs jockeys.

La seconde a eu lieu entre deux étalons anglais, *Clarion* (1), bai, issu de *Caton* et d'*Henrietta*, appartenant à lord Seymour, et *Anglesea*, dont nous avons parlé dans nos précédents articles, appartenant au major Frazer. On n'avait pas encore vu à Paris de plus belle lutte que celle qui a eu lieu entre ces deux concurrents. Jusqu'au dernier tournant elle est restée indécise; mais là, au lieu de perdre ses avantages, *Anglesea* n'a fait que redoubler de vigueur, et a atteint le but le premier, en 2 minutes, 16 secondes 1/5. C'est la plus grande vitesse qui ait encore été obtenue à Paris. *Clarion* est arrivé en 2 minutes 16 secondes 3/5. *Anglesea* était monté par Pavis, et *Clarion* par Robinson.

(1) On se rappelle que ce cheval a couru à Liège.

Nous donnons sous la rubrique de Londres quelques chiffres appartenant au rapport que M. Spring-Rice, chancelier de l'échiquier, vient de présenter à la chambre des communes d'Angleterre. Ils témoignent de la haute prospérité de ce pays; ils font ressortir aussi l'heureuse influence qu'a exercée sur la fortune publique l'application des saines doctrines de l'économie sociale. Nous reviendrons sur ce document, mais en attendant, nous croyons devoir en faire connaître quelques parties.

« Les principes de liberté commerciale, a dit le ministre, qui depuis cinq ans ont dicté tous les réglemens du gouvernement en matière de douane, ont produit les plus heureux effets. » (Ecoutez.) Le ministre cite à l'appui de ces paroles une série de chiffres écrasants pour les prohibitionnistes. « Il y a diminution, a dit ensuite M. Spring-Rice, sur l'importation des eaux-de-vie étrangères; je crois que la cause doit en être principalement attribuée à l'élévation excessive des droits sur cet article. Je pense qu'il convient de leur faire subir une réduction. » (Ecoutez! écoutez!)

Ainsi, le ministre anglais n'est point arrêté, lui par le mauvais vouloir de la France; il se dispose à modérer encore le tarif des douanes de la Grande-Bretagne, en présence même des résolutions de la chambre des députés.

Les mesures prises à l'égard de la fabrication du fer, devait, disaient les partisans du monopole, faire crouler cette industrie, voici ce qu'a dit le ministre:

L'exportation du fer, qui est maintenant une des branches les plus importantes de notre industrie, a également subi une progression marquée. Ainsi, en 1833, il en a été exporté pour 1 million 405,000 livres sterling (33 millions 125,000 fr.); en 1834, pour 1 million 406,000 liv. st. (35 millions 150,000 fr.); et en 1835 pour 1 million 680,000 livres sterl. (42 millions de francs). Les commandes de fer et de rails ont été si abondantes que quelquefois nos fabricans ont été embarrassés pour les satisfaire: je puis citer entre autres une commande considérable qui, faite en mai à une de nos maisons de com-

merce les plus considérables dans cet article, n'a pu être livrée qu'au mois de septembre suivant. Voilà des faits qui réfutent de bien haut toutes les prédictions des apôtres du système protecteur.

Nous apprenons que M. Plaisant, procureur-général près de la cour de cassation, est décédé avant-hier, à Bruxelles.

Par décision de la haute cour militaire, en chambre du conseil du 7 de ce mois, le lieutenant-colonel Chapelié, commandant de l'école militaire, vient d'être renvoyé pour être jugé en audience publique, du chef de la plainte en calomnie et injure déposée contre lui par le lieutenant-colonel Huybrecchts.

Une lettre datée d'Aix-la-Chapelle et insérée dans un journal allemand, après avoir dit que M. John Cockeril, de Liège, a établi dans ladite ville une manufacture de sayette, et dans le voisinage de Stolberg, une grande fabrique de zinc, ajoute qu'il a aussi projeté l'établissement à Cologne d'une vaste fabrique de machines. L'appropriation des immenses bâtiments de MM. Springsfeld à cette dernière entreprise et à celle d'un moulin à vapeur avance rapidement.

Le célèbre Spontini l'auteur de *Vestale* et de *Fernand Cortez*, vient de ranimer sa verve, qui paraissait depuis longtemps engourdie. Il a composé à Berlin *Agnès de Hohenstaufen*, nouvel opéra dont les connaisseurs font le plus grand éloge.

Mad. Malibran, ou plutôt Mad. Bériot, a déjà donné à Londres deux représentations. La salle était comble, et chaque fois qu'elle a paru l'assemblée toute entière s'est levée pour rendre hommage à la grande artiste.

Samedi dernier, cinq ou six enfants, de l'âge de 10 à 12 ans, étant à jouer dans une nacelle, au rivage de la rue des Tanneurs, l'un d'eux, assis sur le bord de cette nacelle, est tombé en arrière et allait infailliblement périr, lorsqu'un de ses camarades, Jean-Baptiste Quoilin n'écouter que son zèle et usant de présence d'esprit, attendit que le jeune imprudent revint à la surface de l'eau; à la seconde fois il le saisit et le soutint jusqu'à l'arrivée de M. Hock, chevalier de la légion d'honneur. Cet enfant est aujourd'hui bien portant. On sait combien de fois M. Hock s'est signalé par des traits de ce genre.

On construit maintenant sur la Tamise un bateau à vapeur qui, d'après l'invention du lieutenant Englebe, est éclairé avec du gaz sur le pont, dans la chambre de l'ingénieur, dans les salons et sur le mat, de la manière la plus brillante et presque sans aucun frais. Cet éclairage qui au reste n'a pas le moindre danger, préserve les bateaux à vapeur d'endommager les petits bâtiments pendant la nuit.

RIVAGE DE LA MEUSE.

Nous avons publié samedi dernier quelques réflexions sur la défense faite aux bateliers d'aborder au rivage de la Chapelle du Paradis. On nous adresse à ce sujet les observations suivantes, auxquelles nous aurons peu de chose à répondre, puisque leur auteur avoue que de nouvelles mesures devront probablement être prises pour rendre possible la navigation de la Meuse pendant la construction du pont de la Boverie. Le cahier des charges porte bien à la vérité que les entrepreneurs doivent laisser constamment libres la navigation et le service du chemin de halage nonobstant les travaux; mais comme on dit à l'impossible nul n'est tenu, et il paraît certain que les bateaux, même de moyenne dimension, ne sauront passer sous la charpente de ce pont. Voici, du reste la réponse faite à notre article.

1^o Il n'est point entièrement exact de dire, comme on l'a fait dans le 1^{er} § de l'article, que les chargemens de houille à Fragnée ont dû cesser par suite d'un arrêté émané de la régence et portant défense d'en faire désormais dans l'endroit désigné. — D'une part, l'arrêté dont on parle n'est pas récent, ce qui semble pourtant résulter de la confection de cette phrase, mais il date du 14 décembre 1832; d'autre part, il n'existe point d'interdiction absolue, mais seulement limitée aux mois d'été.

2^o Jamais l'administration n'a voulu forcer (voir le 2^e § de l'article) les bateliers à descendre jusqu'au quai St-Léonard pour opérer leurs chargemens de houille: elle a fait savoir au contraire que ces chargemens n'étaient point défendus au pont de Cheravoie, où, comme chacun sait, on arrive sans avoir à passer le pont des Arches, en descendant la Meuse.

3^o Sans contester l'utilité probable de nouvelles mesures pour l'objet dont il s'agit, on doit faire observer, en réponse à l'avant-dernier § de l'article, que suivant le cahier des charges arrêté pour la construction du pont de la Boverie, la navigation et le service du halage doivent rester constamment libres, nonobstant les travaux de cette construction.

4^o Enfin, on comprend difficilement que des intérêts d'une importance telle qu'on le dépeint dans l'article, n'aient point provoqué plus de réclamations et d'instances auprès de l'administration, dont la sollicitude se porte d'ordinaire sur toutes les mesures réclamées avec fondement, et se concilient d'ailleurs avec les divers intérêts dont la surveillance lui est confiée.

Vu la solennité de la fête de l'Assomption, le journal ne paraîtra pas demain.

Messieurs les négocians et industriels sont priés de se RÉUNIR vendredi 13 de ce mois, à cinq heures de l'après-dîner, à l'hôtel-de-ville, pour entendre le rapport de la commission.

RÉGENCE DE LIEGE.

Séance publique du conseil samedi prochain 14 courant à 5 heures du soir. L'ordre du jour est affiché. Liège, le 11 mai 1836.

M. le gouverneur de la province, satisfaisant à la demande de la commission d'enquête, créée pour examiner la proposition de MM. les ingénieurs Engels et Magis d'établir un chemin de fer de Seraing à Liège, invite la régence à donner son avis sur le projet qu'ont lesdits ingénieurs de construire cet embranchement audit chemin pour le mettre en communication directe avec le point de la commune de Liège, dit la *Bonne-Femme*, en passant par le Rivage en Pot.

Le délai pour donner cet avis étant très-court, la régence invite MM. les industriels et tous autres intéressés à se réunir à l'hôtel de ville vendredi prochain, 13 mai, à 4 heures du matin, où il leur sera donné connaissance des documens qui ont été transmis sur cet objet. Liège, le 10 mai 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 10 MAI.

Naissances: 4 garçons, 6 filles.

Décès: 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, 3 femmes; savoir: Jean Joseph Cavet, âgé de 72 ans, cordonnier, rue Pierreuse, veuf d'Elisabeth Ista. — François Théodore Sohet, âgé de 57 ans, maître tondeur, rue des Ecoilers, époux d'Anne Odile Harzé. — Marie Ag. Catherine Lechane, âgée de 82 ans, sans profession, rue Sous-l'Eau, veuve de Louis Habrant. — Marie Aily Dumont, âgée de 80 ans, tricoteuse, rue Pierreuse, veuve de François Lambotte. — Jeanne Bury, âgée de 34 ans, sans profession, faubourg Vivegnis, épouse d'Antoine Piette.

ANNONCES.

Dimanche, 15 courant, on JETTERA une ROUE de DINDONS, chez KEPENNE, faubourg Ste. Marguerite, n^o 282. 413

SOCIÉTÉ D'HARMONIE (CASINO.)

Demain jeudi 12 mai, HARMONIE. On commencera à 5 heures. 444

LA V^e MOUILLET, RUE VINAVE D'ILE, N. 599.

Voulant CESSER son COMMERCE, désire remettre sa maison à des conditions très avantageuses pour l'acquéreur. 408

La VENTE D'ARBUSTES et PLANTES d'orange et de serre, provenant de feu mylord Crewe, qui devait avoir lieu le 19 mai 1836, à Bois-l'Évêque, par les notaires BIAR et GILKINET, est reportée et sera annoncée ultérieurement. Vendredi 13 mai et jours suivans, continuation de la vente, en l'étude du notaire BIAR, des livres provenant de feu mylord Crewe. Le dernier jour on vendra quantité d'ouvrages de médecine. 445

AVIS AUX BARBES FORTES.

Les personnes qui ont les BARBES les plus fortes et la peau la plus sensible, au point que, de bons rasoirs leur arrachent des larmes, se raseront comme par enchantement sans éprouver de douleur ni difficulté, si elles veulent recourir au CUIR tendu à vis de rappel ou autre du dernier perfectionnement de BERGHOFER, il faut y joindre sa tablette métallique, le dépôt à Liège est chez M. THOMAS, fils, coiffeur-parfumeur, rue du Pont-d'Île, n^o 4. 442

A LOUER un QUARTIER garni ou non, composé de trois pièces au rez-de-chaussée, dont une donnant sur la rue devant la Magdelaine, n^o 273. 170

QUARTIER à LOUER à la campagne sur Cointe dite l'Arbalette, on préfère des personnes sans enfans. 405

A LOUER

Pour la St-Jean prochain, une MAISON avec jardin arboré, cave, fournil, etc., faubourg St-Gilles, n^o 433. S'adresser au n^o 431, même faubourg. 427

VENTE PUBLIQUE D'UN

BEAU MOBILIER DE FERME, A OTRENGE.

Mardi 17 mai 1836, à midi, M. Noel Renson, cessant l'exploitation de sa ferme à Otrenge, y fera VENDRE au plus offrant sous la direction du notaire FRANKEN, le beau MOBILIER qui la garnit, consistant en cinq chevaux et poulains, 5 bêtes à cornes, cochons, chariots, charrette, charrues, herses, rouleaux, traits, batterie de cuisine, garde-robes, tables, chaises et autres objets. A CREDIT. 447

VENTE DE DRAPS ET DE VIN.

Samedi 14 de mois, à deux heures, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, beaucoup de COUPONS EN DRAPS de diverses couleurs pour habits, capotes et pantalons.

ET POUR CAUSE DE DÉPART.

300 bouteilles de vin de Bordeaux, St-Julien 1834. 20 bout. Volnay 1831. 20 bout. Rhin 1830. 437

A VENDRE POUR EN JOUIR DE SUITE UNE PROPRIÉTÉ, D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Elle consiste en une belle et vaste MAISON de campagne, bâtie dans le genre moderne, ayant porte cochère, plusieurs remises, écuries, étable de vaches, cour, basse cour, un grand jardin bien arboré, le tout en très-bon état et entouré de murs, plusieurs bonniers d'enclos et prairies ne formant qu'un ensemble.

Cette belle propriété, où l'on peut arriver par trois chemins différens, est située à la Basse Hermalle, sur la rive gauche de la Meuse vis à vis du faubourg de Visé, dans un site charmant et très-varié, à 2 1/2 lieues de Liège et autant de Maestricht.

Elle peut servir à toute espèce d'établissement de commerce ou à un pensionnat.

On accordera des facilités pour le paiement. S'adresser pour les renseignemens et conditions de la vente, au notaire PAQUE, à Liège, en l'étude duquel est déposé le plan de la dite propriété que l'on peut visiter, en s'y annonçant de sa part. 424

VENTE D'UN BEAU

MOBILIER. POUR CAUSE DE DÉPART.

Vendredi 20 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan, à la maison n^o 499, rue Table de Pierre à Liège.

DES MEUBLES dont la majeure partie est en acajou, consistant en commodes, garde-robes, bois de lit, tables, chaises, glaces, pendules, services en porcelaine, lits, matelas, piano carré, demi-violon, musiques, livres et autres meubles 438

VENTE D'UNE MAISON, RUE DE LA RÉGENCE ET RUE DE LA CATHÉDRALE.

Le mercredi 25 mai 1836, à 11 heures du matin, le notaire DE BEFFE exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude, une MAISON, située rue du Dragon d'Or et rue de la Régence, cotée n^o 684; cette maison, sur une étendue superficielle de 154 mètres, d'après la mesure cadastrale, sera divisée en deux lots, qui seront d'abord VENDUS séparément et ensuite réunis, chacun de ces lots formera le moyen de bâtir une bonne maison de commerce; la première aura l'avantage inappréciable d'être placée au point d'intersection des rues de la Régence et de la Cathédrale et d'avoir étalage sur ces deux rues.

La seconde se trouvera rue de la Cathédrale en face de l'église St. Denis.

S'adresser audit notaire, rue Sœurs de Hasque, n^o 281, pour prendre inspection du cahier des charges et visiter la dite propriété. 446

SURDITÉ.

(Extrait des journaux de Paris.)

MM. Bain, propriétaires à Vincennes; Carreau père et fils, fabricans de pâte d'amandes, rue de la Truanderie, Montferrier, bijoutier, rue du Bac, n^o 136, traité primitivement par les médecins les plus célèbres de la capitale; Mouilleton, parfumeur, rue de la Seine, n^o 42; Casteing, propriétaire à Bouillac, près Castelnaud-Sarrasin; les uns et les autres atteints de surdité très-ancienne, viennent d'être complètement guéris par l'Huile Acoustique du docteur Mène-Maurice, de Paris.

Lettre de M. Masson, père de M. le sous-préfet de Lectoure (Gers.)

Monsieur le docteur,

J'ai resté sourd de mes deux oreilles au point qu'il y a trois ans, je fus obligé de quitter le barreau; j'ai fait usage de votre Huile acoustique, en suivant exactement votre instruction, j'ai retrouvé le moyen d'entendre. Je remercie Dieu de ce bienfait à l'aide de ce remède.

Signé, MASSON, avocat à Lectoure.

(Voir aussi notre n^o du 31 octobre pour d'autres belles cures.)

Le DÉPÔT de l'HUILE ACOUSTIQUE, du docteur Mène-Maurice est, pour Liège, chez M. DEROOZ, pharmacien, rue Vinave-d'Île n^o 38.

M. MÈNE vient aussi de publier une petite brochure indispensable pour se traiter soi-même, laquelle contient ses découvertes sur la nature et le siège de cette infirmité.

Prix: 4 franc. Elle se distribue à la même adresse.

VENTE DE BIENS FONDS LIBRES DE CHARGES.

Jendi 26 mai 1836, à dix heures du matin, le notaire STASSE, résidant à Alleur, procédera, en la demeure de la veuve Russi à Vivegnis, canton de Glons, à la VENTE aux enchères des PIÈCES DE TERRE et PRAIRIE dont le détail suit, situées en la commune de Hermée, mais avoisinant celles d'Oupeye, et Herstal, Milmorte et Fexhe-Slins; savoir :

Table listing 34 lots of land (PIÈCES DE TERRE) and pastures (PRAIRIES) with details of area and location.

S'adresser, pour connaître les conditions et obtenir de plus amples renseignements, à M. VIGOUREUX, avoué à Liège, rue St-Séverin n° 714, ou chez ledit notaire, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges...

VENTE PAR LICITATION D'UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ, SITUÉE AU PERY, COMMUNE DE LIÈGE.

Le mardi 17 mai 1836, à 3 heures, M. MOXHON, notaire, vendra en son étude, rue Hors-Château, n° 484, à Liège, une belle propriété, située au Pery, composée de : D'une habitation élégante, distribuée et ornée avec goût, comprenant toutes les commodités désirables et entr'autres une jolie salle de bains; — de deux autres bâtiments contenant remise, écurie, fournil, buanderie avec cour, pompes, grandes citernes et autres accessoires; — de beaux jardins et terrasses, ayant plus de quatre cents arbres des meilleurs fruits, belvédère, volière à jet d'eau, grande allée et bosquets ornés de vases et de statues.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi 16 mai 1836, à deux heures de relevée, M. MOXHON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Hors-Château : 1° Une bonne MAISON avec étable, cour et jardin, de la contenance de 78 perches 46 aunes (48 verges grandes), tenant vers Liège à M. Bernimolin, du côté opposé, à Dister, vers Glain, au sieur Puissant, et du quatrième coté, à la rue des Bois.

AVIS.

M. DELVIGNE, notaire à Namur, prévient les personnes que la chose concerne que la VENTE de FUTAIE dans le bois de Bierl, annoncée pour le 16 de ce mois, est AJOURNÉE.

VENTE D'IMMEUBLES SITUÉS A FLEMALLE GRANDE, En conformité de la loi du 12 juin 1816.

Jendi 19 mai 1836, à 2 heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en présence de M. le juge-de-peace du canton de Hollogne aux Pierres, en la demeure du sieur Mathieu Kinon, cabaretier à Flémalle-Grande. Une MAISON, grange, étable, cour et dépendances, avec environ 70 perches (16 verges grandes) de jardin et prairie y contigus : le tout formant un ensemble, situé au hameau de Souhon, commune de Flémalle-Grande, joignant d'un côté à M. le conseiller Franckinet, d'un autre à Nicolas Monzée de Mons, d'un 3° à la fabrique de Velroux et du 4° au chemin.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi 16 mai 1836, à 9 heures du matin, il sera procédé par devant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue mont Saint-Martin, par le ministère de M. MOXHON, notaire à Liège, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, du 5 mars présente année; à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES dont la désignation suit :

COMMUNE DE LOUVEIGNÉE. 1° Une maison de campagne, bâtie à la moderne, située à Blindelf, avec écurie, fournil, prairie, jardin et cour, le tout ne formant qu'un ensemble, occupé par M. Jean-François Gaillard, et tenant du midi à l'église de Blindelf et des autres côtés à des chemins.

COMMUNE DE VOTEM. 2° Une terre de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes) sise en lieu dit Filomé, tenant du levant à Louis Maghin, du midi à Jean-Georges Renard de Fexhe-Lins, du couchant à Nicolas Malaise de Rocour, du nord audit Renard, exploitée par la veuve Jean Renson-Beaujean de Votem.

COMMUNE DE GRANDVILLE. 3° Une terre de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes) sise en la campagne d'Yenne, tenant de trois côtés à Germeau et du quatrième au notaire Lejeune de Waremme.

4° Une terre de 32 perches 69 aunes (7 verges grandes 10 petites), sise en lieu dit Trixie à Yenne, tenant de deux côtés à Mottard de Malaxhe, d'un troisième à la fabrique de Lens et du quatrième à Thibault.

COMMUNE DE WIHOGNE. 5° Une terre de 47 perches 29 aunes (10 verges grandes 17 petites), sise derrière Paifve, tenant d'un côté à Gérard Missert, d'un autre à Tilkin, et des deux autres côtés au Séminaire de Liège; exploitée par Tilman Lecharlier de Wihogne.

Le même jour, 16 mai 1836, à 2 heures de relevée, il sera exposé en VENTE aux enchères publiques, par devant M. MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, à Liège.

VILLE DE LIÈGE. 4° Une belle et grande maison à porte cochère, avec remise écurie, cours et jardin, sise rue fond St-Servais, n° 151, occupée par M. Magunay.

COMMUNE DE XHENDREMAEL. 3° Une terre de 13 perches 8 aunes (3 verges grandes) située près des Marlières de Xhendremael, tenant d'un côté à Jacques Pironnet, de l'autre à Henri Paque.

COMMUNE DE WIHOGNE. 4° Une terre de 43 perches 59 aunes (10 verges grandes), tenant d'un côté aux hospices civils de Liège, d'un autre à Renier Baré, d'un troisième à Jean Marquet.

COMMUNE DE PAIFVE. 6° Une terre de 71 perches 10 aunes (17 verges grandes), située à la Chavée, tenant du levant à Laurent Lhoest et Fayvekenne, du midi à Mottard, du couchant à Franckenne et du nord à Antoni.

7° Une terre de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes), située sous le Thiers, tenant du levant et midi à Antoni, du couchant à Salmon maréchal et du nord aux pauvres de Paifve.

8° Une terre de 37 perches 5 aunes (8 verges grandes 10 petites), située au-dessus du bois, tenant du levant à Noel Maréchal, du midi et nord à Antoni, du couchant à Mottard.

9° Une terre de 15 perches 26 aunes (8 verges grandes 10 petites), sise dessus le fossé du Leblua, tenant du levant et nord à la veuve Paschal Antoni, du midi à Hubert Antoni et du couchant à la veuve Jacques Antoni.

Les terres désignées aux n° 6 inclus 9, sont exploitées par la veuve Jean Riga de Paifve.

Les amateurs des immeubles bâtis pourront les voir; savoir : les maisons de Blindelf et du Pont de Pierre, tous les jours, et la maison du fond St Servais, seulement les mardi et vendredi de chaque semaine, l'après-midi de 3 à 5 heures.

Les conditions sous lesquelles ces ventes auront lieu, présentent toutes sécurités et des facilités de paiement. On pourra en prendre connaissance à partir du 25 avril 1836 en l'étude dudit notaire MOXHON, au bureau de M. le juge de paix susdit et en l'étude de M. Louis DEJAER, homme de loi, place Ste-Claire, n° 135, à Liège, dépositaire des titres de propriété.

BOURSES. PARIS, LE 9 MAI

Table of stock market data for Paris, May 9, 1836. Columns: FONDS PUBLICS, JOUR précédent, Cours du jour.

Table of stock market data for Amsterdam, May 8, 1836. Columns: Dette active, Rente française, Métalliques, etc.

Table of stock market data for London, May 7, 1836. Columns: 3 1/2 consolidés, Escompte, Différées, etc.

Table of stock market data for Antwerp, May 10, 1836. Columns: COURTS JOURS, DEUX MOIS, TROIS MOIS.

Table of stock market data for various cities including Amsterdam, Rotterdam, Paris, etc.

Table of stock market data for various cities including Liège, Brabant, etc.

Notre bourse a été faible aujourd'hui; on a fait peu d'affaires. — Ardoin ouvert, 46 3/4 5/8 1/2 et resté argent à ce cours.

Table of stock market data for Brussels, May 10, 1836. Columns: Emp. R., fin cour, Synd. d'amort., etc.

Table of stock market data for Vienna, April 30, 1836. Columns: Métalliques, Actions de la banque.

H. LICNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.